



Communiqué de presse

Saint-Loup, mardi 6 février 2024

Les travaux de la nouvelle Ecole de soins et santé communautaire (ESSC) vont pouvoir débuter courant 2024 sur le plateau de Saint-Loup.

Cette fois tous les signaux sont au vert, ce mardi 6 février 2024, le Grand Conseil vaudois a donné son accord à l'octroi d'une garantie de crédit d'ouvrage de 43'850'000 CHF pour la construction du bâtiment où seront formés 1100 futurs assistantes et assistants en soin et santé communautaire dès l'été 2026, dans un contexte de pénurie de personnel soignant.

Jusqu'à-là, la formation était possible, selon les différents cursus (école plein temps, formation duale, avec maturité...) sur les sites de Vevey, Morges et Saint-Loup. A terme, 1100 élèves seront réunis à Saint-Loup dans un bâtiment de 3 étages, soit plus de 7'000 m² d'espaces d'apprentissage (50 classes), comprenant aussi une médiathèque, des locaux administratifs, un réfectoire.

L'ESSC de Saint-Loup occupe actuellement le bâtiment « Les 4 Vents ». Il sera entièrement rénové et réhabilité pour offrir des chambres et des logements mixtes aux apprentis et au personnel travaillant sur le site. Des espaces communautaires seront aménagés à chaque étage. L'Institution des diaconesses de Saint-Loup prend entièrement en charge la rénovation de ce bâtiment, ainsi que celle de la cuisine de restauration collective.

L'accès au plateau de Saint-Loup sera amélioré en collaboration avec les communes de Pompaples et de La Sarraz, notamment aux bus, dont la cadence, tout comme celle des trains, sera augmentée. Des places de stationnement seront aménagées pour les vélos, trottinettes et les deux-roues motorisés.

La Communauté de Saint-Loup se réjouit de partager avec les apprenties et apprentis les richesses naturelles de son plateau. Des infrastructures sportives sont prévues à proximité.

La mission des diaconesses, dont l'Institution a vu le jour en 1842, est portée sur le soin à la personne « dans son entier ». Depuis 1947 (année à laquelle la Croix-Rouge reconnaît son programme de formation), Saint-Loup a été un lieu d'apprentissage pour des centaines d'élèves infirmières et infirmiers jusqu'en 2005, puis de nombreux ASSC. L'Institution a jugé bon d'accorder à l'Etat un droit de superficie de 99 ans pour ce bâtiment qui contribuera, dans toute sa modernité, à servir le milieu de la santé.

L'Institution des diaconesses de Saint-Loup et les membres de sa Communauté se réjouissent de cette cohabitation qui s'ajoute à la liste concrète des projets d'avenir pour le site de Saint-Loup.

Renseignements : Jacques-André Chezeaux, Président du Conseil de fondation de l'Institution des diaconesses de Saint-Loup - 079 433 26 42, jchezeaux@bluewin.ch